

PV DU SAMEDI 19 MAI 2012

Présents : Mmes Aimé, Bouron, Gautier, Guillien M C, Masse, Pascal, Tozza, Visciglio

Excusés : Mmes Agius, Blanchard, Guidicelli, Lanata N, Lehout, Orsi,
Mrs Jupin, Lanata R, Segond,

Absents : Mme Guy, Mr Golmard

Approbation du P V du 17 mars 2012.

Compte rendu de la commission jeune.

Voir pièce jointe pour compte rendu des activités.

Le 6 juin, rencontre inter centres pour le projet botanique, ateliers et bourse d'échange à la Dominante.

Recrutement d'animateurs pour l'été. Ils seront rémunérés avec un contrat non pas en CDD, mais en contrat de stage. Danielle se renseigne sur les conditions.

Nous cherchons un moyen de nous faire connaître sur la commune, car nous n'apparaissions pas dans les annuaires, autant pour le centre de loisirs que pour toutes les activités du club. Il est étudié la création d'un site internet et parution dans les pages jaunes.

Sortie à Valsaintes : peu de monde mais la sortie est maintenue, car le bus est retenu.

Validation du programme 2012 - 2013, avec quelques modifications. Véronique et Jeanine ont refait toute la mise en page.

Livret d'accueil : Il manque quelques retardataires avant de faire la mise en page. (Aurélié, Delphine, Patricia, Arlette, Frédérique)

Permanence de l'été :

Du 9 au 20/07 : Danielle, Michèle et Gilberte jusqu'au 30/07.

Du 1/8 au 17/8 : Jocelyne, Gilberte, Nicole T.

Faites du sport : les 8 et 9 septembre

Samedi : Nicole T, Danielle, Gilberte, Christiane

Dimanche : Gilberte, Jeanine, Marie Claire.

Grillades Party : Courrier de Marie Claire pour inviter salariés, bénévoles, et CA, avec les conjoints.

Le club offre l'apéro, les grillades et les boissons et chacun apporte salades, desserts à partager.

Jacky s'occupe de toutes les boissons et du charbon de bois.

Danielle et Christiane, la viande, le pain, olives, chips etc.

Bilan financier : Les comptes sont à jour.

Questions diverses :

Jeanine a cherché un spectacle de fin d'année pour les enfants. Elle a trouvé la compagnie boutons de bottines. A proposer à Aurélie.

Pour tous les séjours organisés par le FJEP, le montant du voyage devra être **réglé intégralement 15 jours** avant le départ.

Autre point concernant les voyages, la loi 2009-888 du 22 juillet 2009, applicable au 1^{er} janvier 2010 du code du tourisme oblige les organismes qui proposent des voyages à posséder une immatriculation tourisme. Un extrait de la loi est joint en annexe. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain CA.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 30 novembre

Prochain CA samedi 13 octobre

Prochaine Commission jeune mercredi 10 octobre

La présidente

La trésorière

La secrétaire